



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La République populaire de Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de novembre 2018, organisera un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU ».

J'ai l'honneur vous informer que cette réunion se tiendra le vendredi 9 novembre, à partir de 10 heures, dans la salle du Conseil de sécurité. Pour de plus amples informations et une discussion fructueuse, nous avons préparé le document de réflexion ci-joint (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre du point intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Ma Zhaoxu**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 novembre 2018).



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} novembre 2018 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

**Débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Maintien
de la paix et de la sécurité internationales : renforcer
le multilatéralisme et le rôle de l'ONU »**

(Salle du Conseil de sécurité – 9 novembre 2018, à 10 heures)

Document de réflexion

I. Introduction

1. La Chine, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, organisera un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU ». Celui-ci aura pour objectif de traiter des nouveaux problèmes et enjeux liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le contexte actuel, de réaffirmer l'engagement des États Membres à l'égard de la Charte des Nations Unies, d'envisager différents moyens de renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'Organisation des Nations Unies, et enfin de permettre au Conseil de sécurité de remplir efficacement ses fonctions en tant que mécanisme de sécurité collective et d'assurer au mieux le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

II. Contexte

2. L'Organisation des Nations Unies incarne l'aspiration de l'humanité à la paix, au développement, à l'harmonie, à la prospérité et à un avenir meilleur. Depuis plus de soixante-dix ans, le mécanisme de sécurité collective articulé autour de l'Organisation a été un pilier pour la paix et la stabilité de la communauté internationale ainsi que pour le développement et l'évolution de la société humaine ; les buts et principes énoncés dans la Charte ont servi de normes fondamentales pour les relations internationales et le concept de multilatéralisme et son application ont offert des avantages concrets pour tous.

3. Dans un monde en pleine mutation, nous faisons continuellement face à de nouveaux défis tels que l'interaction des questions de sécurité traditionnelles et non traditionnelles, les conflits régionaux de longue durée, le terrorisme ou encore la criminalité transnationale organisée. Le chemin qui mène à la paix et à la stabilité dans le monde est encore long et ardu.

4. La communauté internationale est désormais un village planétaire, interconnecté et interdépendant. Les pays y sont liés les uns aux autres dans les domaines des affaires politiques, de la sécurité, du développement économique, du commerce, des activités sociales et des idées. Il arrive souvent que les paroles et les actes d'un pays ou les relations entre différents pays aient des répercussions pour d'autres, voire parfois d'envergure mondiale. La mondialisation économique exige de l'ouverture, de la tolérance, de l'inclusion et un esprit de coopération gagnant-gagnant : la paix et la stabilité de chaque pays dépendent de l'instauration de la sécurité commune.

5. Il a été généralement admis, depuis le début des années 1990, qu'il est nécessaire de renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Le

31 janvier 1992, le Conseil de sécurité a tenu sa première réunion au sommet, dans laquelle les États Membres ont réaffirmé leur attachement au multilatéralisme et au mécanisme de sécurité collective établi en vertu de la Charte des Nations Unies. Le 14 septembre 2005, à l'occasion du soixantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a organisé une autre réunion au sommet, où a été largement partagé l'avis selon lequel, dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la communauté internationale devait consolider les dispositifs multilatéraux afin que l'Organisation puisse plus efficacement répondre aux défis mondiaux.

6. En février 2015, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel, qui a réaffirmé l'engagement ferme ayant été pris à l'égard des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'à l'égard du mécanisme de sécurité collective établi au titre de celle-ci, et qui a insisté sur la nécessité d'établir un nouveau modèle de relations internationales reposant sur l'avantage mutuel. En mai 2018, lors d'un débat public du Conseil de sécurité, les États Membres ont discuté de manière approfondie des possibilités d'agir ensemble face aux situations complexes du monde afin de continuer à assurer la paix et la sécurité internationales, dans le respect du droit international. Ils ont par ailleurs réaffirmé leur volonté commune de préserver le système multilatéral et l'ordre international fondé sur des règles.

7. Dans son rapport annuel de 2018, le Secrétaire général, António Guterres, a déclaré : « Travailler ensemble dans un cadre multilatéral n'est pas une possibilité parmi d'autres : c'est notre seule issue ». Nul pays ne peut assurer sa propre sécurité s'il se bat seul, et nul pays ne peut gagner en stabilité en exploitant l'instabilité d'autres pays.

8. Le débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale avait pour thème : « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ». Lors de ce débat, María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale, a souligné que le multilatéralisme était la seule réponse possible aux problèmes mondiaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. L'interdépendance des pays exige que nous maintenions un dialogue mondial et continuions à agir en commun. Elle invite toutes les parties à réaffirmer leur attachement au multilatéralisme. De fait, une grande majorité des orateurs a appelé à promouvoir le multilatéralisme, à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et à maintenir l'ordre international fondé sur des règles.

III. Principaux sujets de discussion

Comment mieux défendre le multilatéralisme ?

9. En privilégiant dans les échanges entre les pays l'esprit de concertation, le respect des règles et de l'ordre établi et la recherche collective de solutions, le multilatéralisme assure à la communauté internationale la stabilité et la prévisibilité dont elle a besoin pour aller de l'avant. Ce modèle repose sur l'idée selon laquelle il convient, dans les affaires internationales, de défendre les principes d'équité et de justice et la participation de tous aux débats concernant les mesures à prendre, d'agir conformément aux règles décidées d'un commun accord et de tenir compte des intérêts et des préoccupations de chaque pays.

10. Alors que règne sur la sphère internationale un climat d'instabilité et d'incertitude croissantes, le modèle multilatéral est aujourd'hui à la croisée des chemins. Les pays doivent engager une réflexion profonde pour déterminer comment ils pourront s'adapter aux tendances de l'époque, promouvoir l'unité et la

coopération, et renforcer la compréhension mutuelle et la confiance. Ces questions doivent être examinées collectivement.

Comment promouvoir davantage le rôle de l'Organisation des Nations Unies ?

11. L'Organisation des Nations Unies est un pilier du multilatéralisme. Depuis plus de soixante-dix ans, le système international, au sein duquel l'ONU occupe une place centrale, et l'ordre international, qui est fondé sur des règles, ont joué un rôle fondamental dans le maintien de la stabilité du monde de l'après-guerre.

12. Aujourd'hui, dans un contexte nouveau, nous devons nous demander comment mieux préserver et promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, comment resserrer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, et comment appuyer davantage le rôle central de l'ONU dans les affaires internationales et rendre l'Organisation utile aux yeux de tous.

Comment engager une action efficace face aux problèmes planétaires ?

13. Alors que les problèmes d'envergure mondiale tels que le terrorisme et les risques liés à la cybersécurité s'aggravent de jour en jour, il est impératif que les pays adoptent une stratégie cohérente et engagent une action collective. Pour reprendre les mots du Secrétaire général, M. Guterres, « face aux menaces gravissimes qui compromettent l'existence des humains et de la planète, le seul moyen d'avancer est l'action collective fondée sur le bon sens, pour le bien commun ».

14. En tant qu'élément central du mécanisme international de sécurité collective, le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aussi plusieurs questions se posent-elles à nous : comment mieux protéger ce mécanisme collectif ? Comment promouvoir le règlement pacifique des différends par la voie politique, par le dialogue et la concertation ? Comment renforcer le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en vue de garantir une paix et un développement durables ?

IV. Format

15. La séance prendra la forme d'un débat public. Le Secrétaire général, António Guterres, fera un exposé à l'ouverture du débat. La séance ne donnera pas lieu à l'adoption d'un document final.
